

Le port de Saint-Elme peine à sortir la tête de l'eau

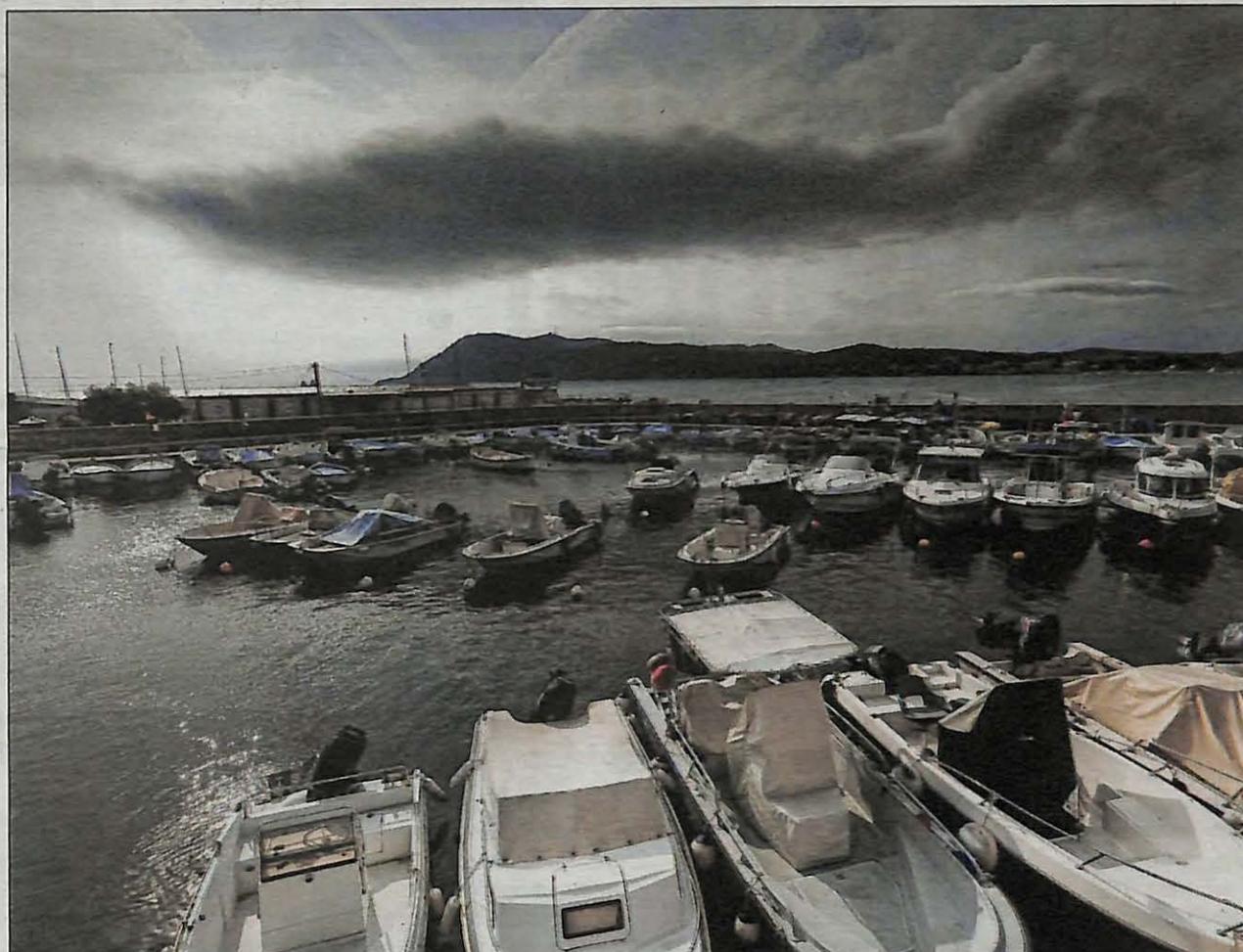
Les membres du CLUPIP de Saint-Elme et les représentants du syndicat mixte Ports Toulon Provence se sont réunis mardi. Il semble plus que jamais nécessaire de réaliser des travaux

L'horizon du port de Saint-Elme s'éclaircit-il cette année ? C'est une possibilité qu'ont laissé entrevoir les représentants du syndicat mixte Ports Toulon Provence, lors de l'assemblée du CLUPIP (comité local des usagers permanents des infrastructures portuaires de plaisance) de Saint-Elme. Les différents projets d'amélioration du fonctionnement, trop coûteux jusqu'ici, n'ont jamais abouti. En 2014, Port Toulon Provence a injecté plus de 600 000€ pour l'enlèvement des posidonies.

« Arrêter la spirale infernale »

« Il n'y a plus d'argent. La situation financière est critique. Les recettes du port sont de 80 000€ par an, et les besoins se chiffrent entre 190 000€ et 200 000€ par an. Le port est sous perfusion. On ne peut plus continuer comme ça. Il faut aller plus loin en créant un autre bassin, pour arrêter cette spirale infernale », a insisté André Thomas, de PTP.

Mardi, le président du conseil portuaire, Gilles Vincent, a exposé la possibilité d'un projet moins coûteux que celui prévu originellement par Arthur Paecht et qui s'élevait à 14 M€.



Le port de Saint-Elme, toujours en attente de travaux et d'amélioration de son fonctionnement.

Une solution à 6 M€ a été étudiée, à laquelle la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) aurait donné un avis favorable. Selon Gilles Vincent, la

préfecture peut accorder l'autorisation d'emprunter 3,5 M€, à condition de présenter un véritable projet d'amélioration des conditions d'accueil des usagers

du port. « J'espère qu'au prochain conseil portuaire (ndlr, le 9 décembre), on pourra vous présenter un chiffrage et un plan », a précisé le président.

Vers la fin des dégrèvements

« Les travaux permettraient d'augmenter le nombre de places dans le port et per-

mettraient l'avivement. Les équipes ont étudié une modification de l'entrée du port. Il faudra également déplacer la base nautique. La réalisation impliquerait que la Ville, qui bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire, transfère la gestion du site à PTP. »

D'autre part, Chantal Biard, du service « instructions portuaires », a indiqué que les usagers ne pourraient plus bénéficier de dégrèvements, en raison de l'état des finances du port. « Mais vous pouvez toujours faire jouer la solidarité entre vous », a-t-elle ajouté. « De toute façon, il y aura une consultation obligatoire dans le cadre de ce projet. C'est à vous de réfléchir et de nous faire des propositions », a-t-elle suggéré à Pascal Venel, le représentant des usagers. Ce dernier reste sceptique sur les réalisations attendues. « Depuis le temps qu'on attend. Il faut persuader le préfet pour qu'il donne son accord pour emprunter. Il faut que la Ville transfère la gestion de l'autorisation d'occupation temporaire à Ports Toulon Provence. Nous verrons bien ce qu'il en est au prochain conseil portuaire. » Rendez-vous est pris pour le 9 décembre.

C. H.



Les représentants de PTP ont notamment communiqué la situation financière du port et la nécessité de réaliser des travaux pour améliorer le fonctionnement du bassin.

(Photos Dominique Leriche)

Raphael Leguen : « La ville n'est opposée à aucun projet »

Nous avons demandé à Raphael Leguen quelle était la position de la Ville sur ce dossier. La première adjointe au maire nous a indiqué que la municipalité n'était opposée à aucun projet dès l'instant que le financement existait. « Mais y a-t-il un budget ? » s'interroge-t-elle. « Si Ports Toulon Provence a un projet, que la DDTM est d'accord, bien entendu que la Ville sera favorable à la

création d'un chenal d'avivement. S'il faut déplacer la base nautique, nous ne sommes pas contre, à condition qu'elle soit reconstruite ailleurs. Ce n'est pas possible de la supprimer. Que dirions-nous aux utilisateurs, aux scolaires, aux clubs, aux plongeurs ? Que deviendraient-ils ? » Dans tous les cas, selon Raphael Leguen, il ne sera pas possible de trop augmenter la capacité et de

transformer Saint-Elme en un port de plaisance. « C'est un port au caractère authentique. Il n'est pas souhaitable de changer cela. De plus, c'est un port qui n'a pas de tirant d'eau. Et sa transformation ne devra pas gêner les riverains » plaide l'élue. « Pour l'heure, la Ville n'a pas de position. Dès lors qu'il y aura une proposition, bien entendu que nous l'étudierons. »